PRÉVENTION DES RISQUES ERGONOMIQUES

Prévenir l'usure professionnelle au poste de travail

Des ateliers sur site, des supports à votre nom et un dossier de subvention complet.

3 facteurs qui usent le corps

Répétés chaque jour, ils provoquent des troubles musculo-squelettiques (TMS), première cause de maladie professionnelle en France.

Porter

Soulever, porter, pousser des charges

Les postures

Bras levés, dos penché, debout longtemps

Les vibrations

Outils et machines qui vibrent

Ce que vos salariés y gagnent

1

Moins de douleurs

Des gestes et des postures adaptés au quotidien de chaque poste.

2

Moins d'arrêts

Prévenir les troubles musculo-squelettiques, qui usent le dos, les épaules et les poignets.

3

Une équipe impliquée

Des salariés qui repèrent eux-mêmes les situations à améliorer.

Dans votre métier, quel qu'il soit

- Porter des cartons, des sacs, des caisses ou du matériel
- Répéter les mêmes gestes des mains et des poignets
- Rester debout ou dans la même position longtemps
- Travailler accroupi ou à genoux
- Travailler les bras levés ou le dos penché
- Utiliser des outils ou des machines qui vibrent

NOS PROGRAMMES

Un programme selon votre effectif

Essentiel

Moins de 5 salariés
4 semaines · 6 jours

Prix HT	**9 000 €**
Subvention	**6 300 €**
Reste à charge	**2 700 €**

Performance

5 à 9 salariés
4 semaines · 13 jours

Prix HT	**21 429 €**
Subvention	**15 000 €**
Reste à charge	**6 429 €**

Intégral

10 salariés et plus
6 semaines · 22 jours

Prix HT	**35 715 €**
Subvention	**25 000 €**
Reste à charge	**10 715 €**

Comment ça se passe

1

Devis

Programme choisi selon votre effectif.

2

Programme

Préparation, ateliers et supports, sur 4 à 6 semaines.

3

Paiement

Factures par module, au fil du programme.

4

Subvention

Vous déposez votre demande, dossier fourni.

Nos engagements

- Réalisé par nos propres animateurs prévention
- Contenu limité aux 3 risques ergonomiques
- Factures détaillées et preuves fournies
- Vous déposez vous-même votre demande

À savoir

L'entreprise règle les factures, puis reçoit 70 % du montant HT après instruction de sa demande.

Programme et demande la même année civile.

Attribution décidée par la Cramif, non garantie ; non cumulable avec un financement OPCO.

PARLONS DE VOTRE ENTREPRISE

01 89 48 02 64

contact@rkformation92.fr · 33 B avenue Louis Bordes, 93240 Stains